

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 3 mai 2016 à 20 heures

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,
Date de convocation : 27/04/2016*

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absent excusé : 1

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : Jean LESQUIR a donné pouvoir à Jean François TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Préemption Urbain : le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition des parcelles : la moitié indivise du n° 2197 section A lieu Les Royats, superficie 5 a 32 ca (Ce bien comporte une habitation), le quart indivis du n° 2199 section A lieu les Royats 2 a 30 ca, le huitième indivis du n° 2161, section A, lieu les Royats.

2 - Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 29 mars 2016 par le préfet de la Loire

- avis du conseil municipal sur l'arrêté fixant le projet de périmètre :

Ce projet de périmètre (arrêté 91 du 6 avril 2016) est le suivant :

- la fusion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, de la communauté de communes du Pays d'Astrée et de la Communauté de communes des Montagnes du Haut du Forez,
- et à l'extension du périmètre aux 14 communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-Le-Château : Saint-Bonnet Le Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, La Tourette, Chenereilles, Marols, La Chapelle en Lafaye, Montarcher, St-Hilaire –Cusson- La- Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson- en-Forez et Estivareilles.

Après délibération, le conseil municipal, décide, par 12 voix pour (sur 12 votants, vote à mains levées, et 3 abstentions), d'approuver la proposition du préfet de la Loire, arrêté 91 du 6 avril 2016, concernant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Ouest Forézien.

3 - Avis du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (demande présentée par le gérant de la SARL Thomas Granulats) :

Le maire informe le conseil municipal que le Gérant de la SARL Thomas Granulats, dont le siège social est situé à ANDREZIEUX BOUTHEON, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roche dures (renouvellement + extension) sur le territoire de la commune de St Georges-Haute-Ville, lieu-dit « Montclaret ».

Cette demande d'autorisation d'installation classée est soumise à enquête publique du 11 avril 2016 au 10 mai 2016 (inclus).

Le maire présente les diverses pièces du dossier, donne des explications et lit l'avis de l'autorité environnementale ; le conseil municipal étant appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

M. le maire invite le conseil municipal, à donner son avis sur le dossier présenté :

Après délibération, le conseil municipal, décide (après vote à mains levées par 14 voix pour et une abstention), d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'installation classée relative au renouvellement + extension de la carrière de « Montclaret » située à St Georges-Haute-Ville.

4 - Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de St Romain Le Puy :

Le maire présente le dossier arrêté de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Romain-Le-Puy et invite le conseil municipal, à lui faire part de ses éventuelles observations.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au dossier présenté avec l'observation suivante :

- des terrains situés en limite avec notre commune (Rue des Tuileries – Rue des Loubatières) sont classés constructibles alors que de l'autre côté sur la commune de St Georges Haute Ville la zone n'est pas urbanisable.

5 - Convention entre l'entreprise Gayard et les communes de Boisset-St-Priest, St-Georges-Haute-Ville relative à l'entretien de la voirie (mitoyenne) d'accès à la plateforme de compostage :

Le maire :

- rappelle l'information communiquée lors du conseil municipal du 6 janvier 2015 concernant l'installation (par l'entreprise Gayard) d'une plateforme de compostage sur la commune de Boisset-St-Priest, et la dégradation de la voirie mitoyenne (des communes de Boisset -St -Priest et de St Georges-Haute-Ville).

Les divers véhicules et engins liés à cette activité empruntent les voies mitoyennes communales VC 14 et VC 16 côté Boisset-St-Priest et voie rurale n° 31 côté St-Georges-Haute-Ville avant de rejoindre la départementale 102. Cette activité et le passage des engins et véhicules entraînent une détérioration anormale de ces voies. L'entreprise GAYARD a accepté d'en assurer directement la remise en état et l'entretien. Pour cela une convention doit être passée entre l'Entreprise GAYARD, et les deux communes concernées. Le maire donne lecture du projet de la convention d'entretien de la voie mitoyenne permettant l'accès à la plateforme de compostage et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention présentée et autorise le maire à la signer.

Le maire précise que la commune de Boisset-St-Priest prévoit d'enregistrer cette convention auprès des hypothèques et de prendre en charge ces frais.

6 – Approbation du programme de travaux de mise aux normes d'accessibilité (accès et cour intérieure du stade de football) et autorisation à donner au maire pour signer le marché à procédure adaptée avec l'entreprise :

Le maire :

- rappelle que la commune a établi un agenda d'accessibilité programmée (délibération 2 du 1^{er} septembre 2015), dans le cadre de celui-ci, il est prévu notamment de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au stade.
- présente :
 - . le programme de travaux concernant la mise en accessibilité du stade : aménagements d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite, des accès et d'une partie de la cour intérieure. Le sol sera revêtu d'enrobé, fourniture et pose de tampons en fonte pour récupérer les eaux pluviales, etc.
 - . le devis de l'entreprise EIFFAGE pour ces travaux, s'élève à 6 928.90 € H.T soit 8 314.68 € TTC,
- invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le programme de travaux et l'autoriser à signer ce Marché à Procédure Adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

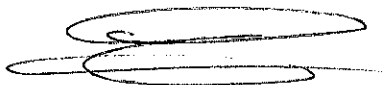
- d'approuver le programme de travaux présenté,
- d'autoriser le maire à signer ce marché à procédure adaptée d'un montant de 8 314.68 € TTC avec l'entreprise EIFFAGE.

Le conseil municipal est informé :


- M. le maire a été interpellé concernant la dangerosité de la voie départementale dénommée route de St Romain, pour la partie située hors agglomération. Cette portion est dangereuse notamment pour les enfants qui l'empruntent pour se rendre à l'arrêt du car scolaire. M. le maire propose de prendre rendez-vous avec le conseil départemental, pour voir comment améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes.
- Le 4 juillet 2016, « pot de départ » en retraite d'un agent de la commune.
- **Dates des prochaines réunions de conseil municipal** : le 14 juin (et non le 7 juin 2016 car il y a un conseil communautaire), 5 juillet, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre (ces dates sont susceptibles d'être modifiées, si des conseils communautaires sont programmés le même jour).
- Une **réunion publique aura lieu** pour présenter les **travaux prévus dans le cadre du contrat COCA** (contrat communal d'aménagement passé avec le conseil général)
- La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu dimanche 8 mai à 10 h.
- Lundi 9 mai, **visite de la zone artisanale** communale située à « la Pra » avec M. Bazile.
- Le 17 mai, **conseil communautaire** de la Communauté d'Agglomération Loire Forez
- Le 18 mai, **réunion du PLUiH** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat), organisée par la Communauté d'Agglomération Loire Forez.
- Le 24 mai, **accueil des nouveaux habitants**
- Du 31 mai au 2 juin, le maire et le 1^{er} adjoint assisteront au **congrès des maires à Paris**.
- La fédération des Maires de la Loire en partenariat avec Eco emballagés organise le mercredi 11 mai 2016 à Roche La Molière une **réunion d'information sur la thématique « Urbanisme et Logement »**
- **Formations des élus proposées par l'Association des Maires** :
 - . le 19 mai de 17 h à 20 h à Savigneux sur le thème les élus face à la communication de crise
 - . le 26 mai de 17 h à 20 h à Savigneux sur le thème introduction aux politiques et actions foncières
- La prochaine **réunion de la commission voirie** est fixée au 12 mai à 18 h 15
- Du **compte-rendu du conseil d'école**. A noter effectifs prévisions rentrée 2016 : 165 élèves.
- Des **comptes rendus des réunions de commissions de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF)**
Josiane Gonzalez et Odile Pinturier ont assisté à la commission enfance jeunesse cohésion sociale de la CALF
Didier Massacrier a assisté à la commission des finances de la CALF.

La séance de conseil est levée à 22 h 55.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 11 mai 2016,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



3/3